

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5019
OBJET	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2515 et débiter les travaux de remplacement des caniveaux, des intercepteurs de sable et des séparateurs d'huile aux garages 4 et 6, autoriser le mandat DOS-1852 de surveillance des travaux par des services professionnels d'ingénieurs-conseils	
No dossier(s) interne(s) : DOS-2515		
No LV : NE S'APPLIQUE PAS		
DISTRICT(S) : 09-Saint-Bruno 17-Laval-les-Îles		
Actions : ADJUDICATION		
Demande d'achat : Oui		
CT requis : Oui		
<u>Contrat</u>		
No contrat : DOS-2515		
Estimation : 349 292,90 \$		
Montant : 433 455,75 \$		
Mode de sollicitation : SP-Soumission publique		
Type de contrat : Exécution de travaux		
Durée du contrat : 90 jours		
Récurrence : Non		
Reconduction : 0		
Nombre d'addendas : 5		
Résultat : Construction Morival Ltée : 433 455,75 \$ (incluant TPS et TVQ)		
<u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u>		
Service des immeubles, parcs et espaces publics		
<u>Projet(s)</u>		
17087		
<u>Financement</u>		
<u>No Règlement</u>		<u>Titre</u>
L-12986-F		Décrétant un emprunt maximal de 12 800 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de réfection, de mise aux normes et de réaménagement pour les bâtiments, les stationnements, le mobilier d'éclairage et les équipements aquatiques, des travaux d'accessibilité universelle, d'économie d'énergie et de développement durable ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et de mobilier de bureau

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5019
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date2023-10-25 No résolutionCE-20231025-3439 ObjetADJUDICATION - CONTRAT DOS-1852 Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'adjuger le contrat DOS-1852 à Groupe Carbonic inc., au montant total de 59 787 \$, concernant les services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour le remplacement des caniveaux et des intercepteurs de sable et d'huile aux garages 4 et 6, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir: section A «études, plans et devis», comprenant l'étude ainsi que les plans et devis, au montant de 38 861,55 \$; section B «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux, au montant de 1 724,63 \$; section C «exécution des travaux», surveillance des travaux sans résidence, au montant de 19 200,83 \$; ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales; et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études, plans et devis», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit et que les documents conformes exigés par le Service de l'approvisionnement auront été remis à ce Service; de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1852. (CT:1768736) (SD-2023-4817)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le présent contrat a pour objet les travaux de remplacement des caniveaux, des intercepteurs de sable et des séparateurs d'huile aux garages 4 et 6, ces travaux sont nécessaires pour le remplacement des conduites existantes qui sont en mauvais état et arrivent en fin de vie. Mode d'adjudication: plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) ANALYSE DES SOUMISSIONS Après 43 jours de publication, 8 entrepreneurs ont acheté les documents d'appel d'offres. 4 ont déposé une offre. Après vérification et analyse, les compagnies suivantes ont déposé une offre (incluant TPS et TVQ): Construction Morival Ltée: 433 455,75 \$ (recommandé) Mécanicaction inc.: 558 318,60 \$ Construction Arcade: 622 799,99 \$ MGB Associés inc.: 624 237,60 \$ Écart entre l'estimation 349 292,90 \$ et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (incluant TPS et TVQ): 84 162,85 \$ 24 % (défavorable). L'écart s'explique par le fait que le coût pour la fourniture des équipements et les travaux d'électricité ont été sous estimés. Un montant d'environ 446 \$, soit 200 tonnes métriques x 2,23 \$, est prévu pour défrayer les frais imposés par Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec, et un montant de 6 400 \$ pour la redevance imposée par le Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés. ABSTENTION ===== Parco inc / n'est pas en mesure de respecter les requis.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent investissement de 421 757 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme « Aménagement et maintien d'actifs - Immeubles » pour lequel un montant de 17 800 000 \$ est prévu en 2025 au PTI 2024-2026. Financement : règlement d'emprunt L-12986-F		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5019				
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS						
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Travaux prévus en été 2025						
CADRE NORMATIF L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.						
REMARQUE(S)						
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2515, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, et débiter les travaux de remplacement des caniveaux, des intercepteurs de sable et des séparateurs d'huile aux garages 4 et 6, pour 90 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Construction Morival Ltée : 433 455,75 \$ (incluant TPS et TVQ) (CT:1817871) d'autoriser le début des travaux par Construction Morival Ltée pour les travaux de remplacement des caniveaux, des intercepteurs de sable et des séparateurs d'huile aux garages 4 et 6, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres; d'autoriser Groupe Carbonic inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux; de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1852 : <table><tr><td>HONORAIRES : Phase B - Soutien technique</td><td>1 724,63 \$ (incluant TPS et TVQ);</td></tr><tr><td>HONORAIRES : Phase C - Surveillance des travaux</td><td>19 200,83 \$ (incluant TPS et TVQ);</td></tr></table> le tout sous réserve de l'adjudication du contrat DOS-2515 par le conseil municipal. (CT:1817871) d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivie par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec : Ministre des finances : 6 846,00 \$ (montant estimé) (CT:1817871) d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12986-F un montant de 467 600 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans. (CT:1817871)			HONORAIRES : Phase B - Soutien technique	1 724,63 \$ (incluant TPS et TVQ);	HONORAIRES : Phase C - Surveillance des travaux	19 200,83 \$ (incluant TPS et TVQ);
HONORAIRES : Phase B - Soutien technique	1 724,63 \$ (incluant TPS et TVQ);					
HONORAIRES : Phase C - Surveillance des travaux	19 200,83 \$ (incluant TPS et TVQ);					
CERTIFICATION						
Numérotation des finances : 1817871 Coût estimé affectant l'année en cours : 421 756,60 \$ CM requis :Oui						
Annotation(s)						
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <table><tr><td>JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)</td><td>2024-10-11</td></tr><tr><td>Trésorier</td><td>AN - MS - JR</td></tr></table>			JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)	2024-10-11	Trésorier	AN - MS - JR
JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)	2024-10-11					
Trésorier	AN - MS - JR					